

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2014**

**N°1 :**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 2014**

**Présents :**

**Conseil général du Doubs**

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président

**Etat**

- Mme Claire CHATON-AUBEY, Directrice Régionale Adjointe des Affaires Culturelles de Franche-Comté

**Conseil Régional de Franche-Comté**

- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

**Ville d'Arc et Senans**

- M. Jacques MAURICE, Maire

**Personnalités qualifiées**

- M. Daniel BOUCON
- M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts
- M. François FAVORY
- M. Denis GRANDJEAN
- M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche

**Représentants du personnel de l'EPCC**

- Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable de la librairie boutique
- M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

- M. Jean-Paul PROST, Comptable de l'EPCC

**Pouvoirs :**

- M. Alain DAUBAS, Electricité de France a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à M. Claude JEANNEROT
- M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Région a donné pouvoir à Mme Claire CHATON-AUBEY
- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté a donné pouvoir à M. Loïc NIEPCERON

**Absents excusés :**

- M. Gilles BEDER, Maire de Salins-les-Bains
- Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel
- M. Jacques BREUIL, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Alain DAUBAS, Electricité de France
- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président du Conseil général du Doubs

**Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC**

\*\*\*\*\*

**EXPOSE**

Conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur de l'EPCC, adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 mai 2009, il est demandé aux administrateurs d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration.

# Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Après approbation, il devra être signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline Royale d'Arc et Senans de procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 novembre 2014 tel qu'annexé au rapport.

Il est également demandé au Président et au Secrétaire de séance de les signer.

## Vote à main levée

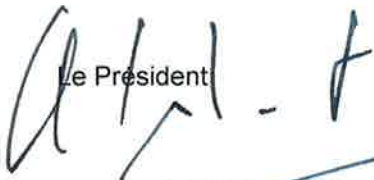
Membres : 15

Pour : 15

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### APRES AVOIR VOTE

**ADOpte à le procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 novembre 2014 tel qu'annexé au rapport.**

Le Président  
  
Claude JEANNEROT

**EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans**  
Certifié exécutoire par le Président du  
Conseil d'Administration  
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 28.01.15  
Et de la publication le : 28.01.15

Préfecture de la Région Île-de-France  
Préfecture de Seine-Saint-Denis  
Contrôle de légalité

Reçu le 28 JAN. 2015